

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 24 février 2017 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES -
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET -
Jérôme DUHANOT – Christophe JOVANI -
Mickaël MONMUSSON.

Absents excusés : Céline BATTE (pouvoir à Ph. Lavandier)
Jean-Philippe HUTIN (pouvoir à Ch. Beaufiles)
Gérard LEPEN (pouvoir à JL. Varlet)
Romuald LUZY (pouvoir à Ch. Jovani)
Ludovic MEUNIER (pouvoir à D. Lopes).

Secrétaire de séance : D. LOPES

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 27/01/2017.

Ordre du jour :

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour les opérations suivantes :

- Délibérations :

- désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs,
- désignation des représentants de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Proposition d'achat du bâtiment C.P.I. Route de Saint-Florentin.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

DELIBERATIONS :

**1- POURSUITE PAR LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS DE
LA PROCEDURE D'ELABORATION DE PLAN LOCAL
D'URBANISME ENGAGEE SUR LA COMMUNE. (délibération
2017-10).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.174-1 à L.174-6 (régime transitoire des POS), L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy. ;

.../...

Vu la liste des délibérations prises en conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune :

- délibération 2016-11 du 26 février « Finalisation du P.L.U. »,
- délibération 2013-03 du 24 janvier « P.L.U. Choix du bureau d'études - URBANENCE »
- délibération 2012 -50 du 27 septembre « P.L.U. A.O. Bureau d'études »,
- délibération 2012-40 du 28 juin « Convention de mise à disposition des services de l'état pour la révision du P.O.S. valant élaboration d'un P.L.U. »,
- délibération 2011-51 du 22 septembre «P.L.U. Aide financière C.A. »
- délibération 2010-.. du 09 septembre « P.L.U. Choix d'un maître d'œuvre pour la numérisation du plan cadastral »
- délibération 2009-.. du 27 février « Révision du P.O.S. - Elaboration d'un P.L.U. »

Il est exposé ce qu'il suit :

En application de la loi ALUR et de l'article L.5211-41-3 du CGCT, le nouvel établissement public issu de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est compétent en matière de « *PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » depuis le 1^{er} janvier 2017.

De cette compétence, il en découle qu'en application de l'article L.153-9 du Code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération « *peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. [...]* ».

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a la possibilité, après accord des communes concernées, de poursuivre les procédures d'élaboration, de modification ou de révision de PLU en cours.

Descriptif et exposé de l'intérêt et des objectifs poursuivis par la commune au travers la démarche engagée.

- reprise de notre dossier au niveau de l'enquête publique, afin de pouvoir mener à bien la procédure d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme et ainsi ne pas bloquer les projets communaux, il convient d'autoriser la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à poursuivre la procédure engagée avant le 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à poursuivre la procédure engagée par la commune.
- AUTORISE le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Pour information :

- **ANNULATION des dates de l'Enquête publique qui seront publiées sur l'Yonne Républicaine et La Liberté le 02 mars et de l'arrêté du Maire du 24 février 2017.**

2- ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ISSUE DE LA FUSION DU 01.01.2017. (délibération 2017-11)

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/0719 du 16 décembre 2016 constatant la détermination du nombre et la répartition des sièges et délégués communautaires au sein de la C.A.A.

VU notre délibération n°2017-04 du 27 janvier 2017 approuvant la répartition des sièges du Conseil communautaire.

CONSIDERANT qu'en application de la loi NOTRe et suite à la fusion, au 1er janvier 2017, entre la C.A. de l'Auxerrois et la C.C. du Pays Coulangeois, il convient de modifier les statuts de la C.A. de l'Auxerrois.

Il est proposé au Conseil municipal, de donner son accord sur le transfert de compétence et d'adopter les nouveaux statuts, conformément à l'article L5211-17 du C.G.C.T., suite au Conseil communautaire du 16 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord sur le transfert de compétence et ADOPTE les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois suite à la fusion communautaire du 1er janvier 2017.

3- ADOPTION DES STATUTS DU P.E.T.R. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois. (délibération 2017-12)

Lors du Conseil Communautaire du 16 février 2017, il a été proposé aux délégués d'approuver les nouveaux statuts du P.E.T.R. du Grand Auxerrois.

Au 1er janvier 2017, suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de l'Yonne « S.D.C.I.Y », le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Auxerrois « P.E.T.R. » est composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté Communes de l'Aillantais,
- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
- Communauté Communes Armance & Serein,
- Communauté Communes Chablis, Villages & Terroirs,
- Communauté Communes de l'Agglomération Migennoise.

soit : 40 sièges.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts du P.E.T.R. du Grand Auxerrois.

4- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2017 « C.I.I.D. »(délibération 2017-13)

Lors du Conseil Communautaire du 16 février dernier, il est convenu de composer la Commission Intercommunal des Impôts Directs.

Cette commission à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est composée de : 1 président – 10 titulaires et 10 suppléants.

Chaque commune membre de la communauté doit délibérer une liste de deux contribuables, dont un sera domicilié, dans la mesure du possible, en dehors du territoire communautaire de l'auxerrois.

- .../...
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- DESIGNE pour la C.I.I.D. les commissaires suivants :
 - . Chantal BEAUFILS de Montigny la Resle,
 - . Raymond DEGRYSE de Venouse.
 - DIT que cette liste sera remise à la C.A.A. et ensuite les membres de la C.I.I.D. de la Communauté seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

**5 - DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES « C.L.E.C.T. » (délibération 2017-14)**

Lors du Conseil Communautaire du 16 février dernier, il est convenu de créer une commission « C.L.E.C.T. ».

La composition de la C.L.E.C.T. a été fixée à un titulaire et un suppléant, par Commune membre de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- DESIGNE à siéger pour la C.L.E.C.T de la C.A.A. les membres suivants :
 - . Chantal BEAUFILS titulaire,
 - . Philippe LAVANDIER suppléant.
 - AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

**6- RAMPE D'ACCES AUX ECOLES ET CENTRE DE LOISIRS
- (délibération 2017-15)**

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'acquisition d'une rampe d'accès portefeuille télescopique.

Le devis de la Société STEPLESS GULDMANN France à PARIS est d'un montant de 1 320,- € T.T.C. plus 15,- € de livraison.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- DONNE son accord sur l'achat d'une rampe d'accès portefeuille télescopique d'un montant total de 1 335,- €.
 - CHARGE le Maire de prévoir cette somme au budget 2017-section investissement - chapitre 23 – article 2312 - « opération accessibilité ».

**7 - MARCHE AUX PLANTES « LES SAINTS DE GLACE »
DIMANCHE 14 MAI 2017. (délibération 2017-16)**

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- DONNE son accord à la commission Fêtes & Cérémonies pour l'organisation d'un marché aux plantes le 14 mai 2017.
DIT que la réservation sera de 15,-€ pour un emplacement de 2 m de longueur.
 - CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à cette manifestation.

**8- SOIREE « MUSICA MONTIGNY » LE SAMEDI 17 JUIN 2017.
(délibération 2017-17)**

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 2
- DONNE son accord à la commission Fêtes & Cérémonies pour l'organisation d'une soirée « MUSICA MONTIGNY »

.../...
comprenant la Fête de la musique et un Feu de Saint-Jean.

- CHARGE le Maire de signer, à l'Association Musicale Icaunaise « MUSICA GROUPE » dont le siège est à LORDONNOIS. le devis d'un montant de 3 200 € comprenant :

- . location scène arc de 24 m² = 1 100,- €
- . Prestation technique et matériel de sono = 600,- €
- . Prestation musicale : = 1 500,- €

4 groupes :

- 1 Pop-Folk acoustique – 1 Reggae –
- 2 groupes de reprises 1 Pop et 1 Pop-Rock.
- DIT que l'entrée de cette soirée musicale sera gratuite.

**9- CARTE NATIONALE D'IDENTITE – (délibération 2017-18)
Modernisation du traitement et de la délivrance des C.N.I.**

A compter du 22 mars 2017, les habitants seront dans l'obligation de s'adresser auprès des 15 communes équipées d'un Dispositif de Recueil « D.R. » des données biométriques pour les empreintes digitales.

Les communes les plus proches : AUXERRE – CHABLIS – SAINT-FLORENTIN et MIGENNES.

VU que notre commune ne délivrera plus de C.N.I., nous pourrions mettre en place un pré-accueil comprenant : ordinateur, imprimante et scanner.

Ces équipements informatiques permettront d'accompagner nos administrés avec l'assistance d'une secrétaire, si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE son accord pour accompagner les administrés et mettre à disposition les matériels informatiques qui se trouvent actuellement à l'accueil de la Mairie.

- CHARGE le Maire de se rapprocher de la Préfecture de l'Yonne pour avoir accès aux sessions de formation pratique à la navigation sur les sites Internet qui sont destinées aux agents d'accueil des mairies volontaires.

**10- VENTE DU BATIMENT COMMUNAL – SECTION AB n°75
(délibération n°2017-19)**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal, de l'avenant au mandat de vente signé le 22 février 2017, entre le mandant et le mandataire, concernant la vente du bâtiment communal, ancien Centre de Première Intervention, cadastré AB75.

La proposition d'achat faite par l'Agence immobilière la Société I@D France SAS a été signée par un proposant. Cette proposition est valable jusqu'au 03 mars 2017, et la signature de l'avant contrat devra intervenir au plus tard le 20 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition signée le 22 février 2017 auprès de l'Agence immobilière.

- CHARGE le Maire de se rapprocher de Madame Mayen Corinne, conseillère immobilière de la Société I@D France SAS pour le suivi de du notaire, tous les documents relatifs à la vente de ce bâtiment.

- CHARGE le Maire de signer, auprès de l'agence immobilière et du notaire, tous les documents relatifs à la vente de ce bâtiment.

VIVACITE/VIVAMOUV - Réseau de transport de la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois.

Il paraît important que notre commune dispose d'informations voyageurs à ce sujet.

Les équipes du réseau VIVACITE peuvent venir présenter aux habitants le fonctionnement du service VIVAMOUV.

Cette opération peut se dérouler durant un après-midi, ou en début de soirée.

Le Conseil municipal est d'accord et charge Mme le Maire de prendre rendez-vous avec le responsable.

PREVENTION ROUTIERE

La municipalité organise le mardi 14 mars 2017 de 14h30 à 16h30 à la salle du Conseil municipal 1^{er} étage, une animation de sensibilisation aux risques routiers, à l'attention, notamment, des conducteurs seniors. Nous comptons sur votre présence.

DIVERS :

.La Bibliothèque : accès côté accueil de la Mairie –

(information pour les nouveaux habitants)

Endroit réaménagé pour les petits, adolescents et adultes.

. Mairie : ouverture le mercredi de 14h00 à 16h00 en présence de :

- Mireille - Josette (bénévoles)

& Kévin (agent d'animation au Centre de Loisirs).

. Centre de Loisirs : des livres sont à la disposition des enfants pendant les horaires périscolaires. Les enfants peuvent emmener des livres chez eux.

. Commission Fêtes & Cérémonies – Réunion du 18/02/2017

* **lundi 08 mai** : Cérémonie Commémorative de l'armistice du 8 mai 1945.

dimanche 14 mai : MARCHE AUX PLANTES « LES SAINTS de GLACES » de 9h00 à 19h00, exposants : graines-plantes-légumes-produits gastronomiques, matériels, etc ...).

samedi 17 juin : Soirée « MUSICA MONTIGNY » Fête de la Musique et Feu de Saint-Jean, au stade « J. Combard » de 18h30 à 01h00 du matin (**noter bien le 17** et non le 24 juin imprimé sur le bulletin municipal).

samedi 08 juillet : Concours de PETANQUE à partir de 13h00 à l'entrée du stade J. Combard.

samedi 26 août : Journée « NATURE & DECOUVERTE » de 9h00 à 12h00 : chasse aux trésors suivi d'un pique-nique).
à partir de 13h30 : diverses Associations : sportives, animalière & autres – structures gonflables - Soirée dansante - Feu d'artifice – Repas champêtre préparé par un traiteur.

samedi 16 & 17 septembre : « JOURNEES DU PATRIMOINE » organisées par l'Ensemble Paroissial et la Municipalité. Le Conseil départemental de l'Yonne, nous propose cette année de nous faire découvrir les ressources qu'elles sont susceptibles de nous offrir pour préparer au mieux cet événement. Accueil privilégié aux archives départementales dans la semaine du 20 au 24 mars 2017.

Les personnes intéressées à la préparation des journées du patrimoine sur notre commune, sont priées de prendre contact avec Mme le Maire.

.../...
samedi 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918.

dimanche 19 novembre : Repas offert aux Habitants à partir de 65 ans et +.

dimanche 17 décembre : Noël des enfants et adolescents accompagnés de leurs parents.

samedi 06 janvier 2018 : Vœux du Maire.

Chers (es) administrés (es), la municipalité compte sur votre soutien pour l'organisation de ses festivités et de votre bénévolat.

Rapprochez-vous de la Mairie. Merci d'avance.

LE LIONS CLUB d'AUXERRE :

5^{ème} collecte de TEXTILES au profit de la ligue contre le cancer.

Dépôt de vêtements hommes, femmes, enfants, chaussures, sacs de sport et linge de maison « Sous le Préau de la Salle Communale – 5 rue Gratto » le samedi 1^{er} avril 2017.

A.D.M.R. « Aide à Domicile en Milieu Rural »

Vente de fleurs « 3,-€ le pot » au profit des personnes âgées.

Dépôts : Agence Postale Communale et Mairie :

samedi 03 avril 2017 de 9h00 à 12h00.

(voir le stock des fleurs, la semaine qui suit, à l'A.P.C. vers Nathalie.

Dépôt de pain à l'Agence Postale Communale :

- du mardi au samedi inclus -

organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves avec la

Boulangerie-Pâtisserie « L'Alliance du Fournil de Pontigny ».

20% de la recette sera reversé par l'Alliance du Fournil » au profit de l'Amicale.

Distributeur de pain :

En fonction « Place de l'Eglise » 24h/24h.

Dates à retenir :

. Elections présidentielles :

. dimanches 23/04 et 07/05/2017 de 8h00 à 19h00.

. Elections législatives :

. dimanches 11 et 18/06/2017 (pas connaissance des horaires).

Préparation des Budgets 2017 :

. Commission Bâtiments/Voirie : samedi 11 mars à 10h30

. Commission des Finances : mardi 21 mars à 18h30

Séance levée à 10h00.

Prochaines réunions : vendredi 17 mars 2017 à 20h00.

(annule celle du 24/03).

Lundi 27 mars 2017 à 20h00.



Le Maire
Chantal BEAUVELLS

Site de la Commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr

courriel : mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr

Tél. 03.86.41.82.21 - Fax. 03.86.41.19.58